



REGLEMENT COURSE CYCLOSPORTIVE CHAMPSAUR – LE DÉVOLUY « ALTITUDE 1664 »

Dimanche 28 juin 2026

1. Caractéristiques

La manifestation cycliste "ALTITUDE 1664" est une cyclo sportive et une rando-cyclo organisée par les Offices de Tourisme du Dévoluy et du Champsaur-Valgaudemar.

Le tracé qui peut être remanié jusqu'au dernier moment est consultable sur ledevoluy.com

ou

sur champsaur-valgaudemar.com

Le tracé est commun et long de 95 km et de 2 200 m de D+.

La rando-cyclo est aussi ouverte aux enfants mineurs obligatoirement munis d'une autorisation parentale. L'utilisation de vélos électriques est autorisée uniquement sur les parcours rando.

2. Sécurité

Chaque participant devra se conformer au code de la route ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux et municipaux des localités traversées et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Les carrefours principaux seront tenus par des signaleurs agréés. L'assistance médicale sera assurée par l'Union Départementale des Premiers Secours des Hautes-Alpes.

Nous vous demandons une prudence toute particulière sur l'ensemble du tracé qui reste ouvert à la circulation, une voiture ouvreuse ainsi que des motards ouvriront la route. Chaque participant randonneur et coureur doit terminer son épreuve en passant sous l'arche d'arrivée, ceci afin de garantir le suivi des arrivées pour les organisateurs. En cas de problème rencontré sur le parcours ou d'abandon, nous vous demandons d'informer par SMS, l'équipe d'organisation au 06.12.33.84.94 ou au 06.83.29.73.05.

3. Obligations

- ✓ Pour la cyclo sportive, fournir la preuve de son aptitude à la pratique du sport cycliste en produisant :
- soit la photocopie d'une licence fédérale avec visa médical (FFC, FSGT, FFT, FFVélo, UFOLEP).

Règlement en date du 23/02/2026



- soit un certificat médical, de moins de un an à la date de la course, spécifiant clairement l'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition.
- ✓ Porter un casque rigide conforme aux normes européennes dès le contrôle de départ et tout au long de l'épreuve.
- ✓ Pour participer à la cycloportive, l'âge minimal est fixé à 16 ans. L'enfant doit dans ce cas fournir à l'inscription une autorisation parentale validant sa participation, en plus des éléments cités ci-dessus.
- ✓ Aucun certificat médical nécessaire pour la formule randonnée (non-chronométrée).

4. Infos Assurances

Un dispositif d'encadrement et de secours est mis en place selon chaque parcours. Une assurance responsabilité civile a été souscrite auprès de Assurances Mutuelles / MMA I.A.R.D. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et à l'arrivée. Cette assurance ne prend en charge ni les soins, ni les dommages matériels ; chaque participant est responsable de ses dommages et possède sa propre assurance accident. Les licenciés FFC ne sont pas couverts en individuelle accident par leur licence. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, en cas de vol, de détérioration du matériel ou d'équipement pendant la durée de l'épreuve.

Le tracé défini peut être modifié, neutralisé, voir annulé, sans préavis et préjudice d'aucune sorte, par le seul directeur de l'épreuve.

Les comportements anti-sportifs, les non-respects du règlement, du code de la route, des parcours balisés ou de la sécurité d'une manière générale sont passibles d'exclusion. De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

5. Contrôles

Les commissaires veilleront au respect du règlement.

Les portes horaires seront obligatoirement respectées : consultez-les au départ de la course ou sur ledevoluy.com ou sur champsaur-valgaudemarm.com

Les personnes ne respectant pas l'environnement durant la course (papier ou emballage jetés sur la voie publique) seront exclues.

6. Acceptation du règlement

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de forces majeures.

7. Inscriptions

Elles s'effectuent sur ledevoluy.com ou champsaur-valgaudemarm.com, du 29 mars, 8h au 26 juin 2026, à minuit, soit sur place. L'engagement est ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quoi que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le montant de l'engagement comprend :

- un cadeau coureur
- les ravitaillements sur le tracé et à l'arrivée
- l'assurance responsabilité civile

Tarifs 2026 cyclo sportive ou randonnée cyclo :

- Du 29 mars au 1^{er} juin : 30€
- Du 1^{er} juin au 26 juin : 35€
- Sur place : 40 €

8. Droits à l'image

Chaque participant (adultes et mineurs) autorise expressément les organisateurs, ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation cycliste « ALTITUDE 1664 ». Cela, sur tous les supports y compris promotionnels et publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

9. Condition d'annulation

Pour toute demande de remboursement liée à l'impossibilité de pouvoir prendre le départ d'une personne déjà inscrite, une demande écrite devra être rédigée par le

participant à ot@ledevoluy.com. Un remboursement peut être demandé uniquement dans le cas d'un problème médical certifié et signalé à plus de 7 jours de l'épreuve. L'organisation ne peut être tenue pour responsable d'une annulation d'épreuve liée à un événement extérieur et imprévisible. Cas d'annulation de la manifestation par les pouvoirs publics pour cause de crise sanitaire : le participant aura le choix entre le report de son inscription sur l'année suivante ou le remboursement du montant total de son inscription (hors frais éventuels d'inscription en ligne).

Aucun remboursement possible la dernière semaine précédant son épreuve.

10. Sécurité et environnement

La circulation automobile n'étant pas interrompue sur l'ensemble du parcours, chaque participant doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le concurrent sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.

Le port du casque homologué est obligatoire sur tous les circuits. Les VAE sont autorisés uniquement en formule randonnée. Chaque participant est autorisé à emporter avec lui des vivres de ravitaillement. Une fois utilisées, leurs déchets restant devront être obligatoirement déposés dans une poubelle de tri adaptée. Tout participant refusant cette procédure sera immédiatement exclu de l'épreuve.

11. Horaire et lieu de retrait des dossards

Le Jour J, dès 6h, au plan d'eau de Saint Bonnet en Champsaur

12. Lieu de départ des épreuves

Plan d'eau de Saint Bonnet en Champsaur

13. Horaires de départs des épreuves

Départ groupé de la course et de la randonnée à 7h !

14. Classements des épreuves cycloportives

Un classement scratch Femmes et Hommes est effectué. La remise des prix sera organisée sur la base de vie du plan d'eau de Saint Bonnet en Champsaur.

15. Validation d'inscription

Votre inscription entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute inscription sera définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (sauf cas particuliers).

Le comité d'organisation vous souhaite une belle journée !